

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA FONDUE 2022

## Règlement du Concours

01-2022

Le « Championnat de France de la fondue 2022 » voit s'affronter des concurrents à travers un concours de fondues. Un jury composé de professionnels et d'amateurs est chargé de les évaluer.

Les fondues sont évaluées en toute impartialité, sur la base d'une dégustation avec le même pain et selon six critères de notation.

Les candidats sont accueillis le dimanche 13 mars 2022 à 8 heures. Les qualifications se déroulent le matin. La finale du « Championnat de France de la fondue 2022 » se déroule l'après-midi.

Les visiteurs qui le souhaitent peuvent s'inscrire pour faire partie du jury amateur.

### Art.1 La manifestation

Le « Championnat de France de la fondue 2022 » est une manifestation publique, organisée par les délégations Nouvelle-Aquitaine et Occitanie de la Fédération des Fromagers de France, destinée à mettre en valeur les fondues au fromage. L'épreuve est réalisée par binôme.

Elle a lieu Dimanche 13 mars 2022, à la salle des fêtes de Montréjeau (Avenue de la Bigorre – 31210 Montréjeau).

Pour cette première édition, chaque binôme peut être composé de professionnels, d'amateurs ou avoir une composition mixte.

Le concours vise à délivrer les titres de "Champion de France de la fondue 2022" pour les 3 meilleurs (or, argent, bronze).

### Art.2 Concurrents admis au concours

Pour participer au concours, les concurrents doivent se présenter en binôme (équipe de 2 concurrents).

Toutes les nationalités sont admises à concourir pour le championnat de France.

Le binôme de concurrents doit impérativement s'inscrire, dans la limite des places disponibles, avant le 18 février 2022.

Par leur participation au concours, les concurrents s'engagent à respecter le présent règlement et renoncer au droit à l'image et aux recettes réalisées (cf article 13).

Afin de prendre en compte l'inscription de l'équipe, un règlement de 70€ est demandé ; il doit être joint au dossier d'inscription. Il sera restitué le jour de l'épreuve à chaque équipe présente. En cas de désistement de l'équipe à moins de 15 jours de l'épreuve, il sera encaissé par l'organisateur.

Paraphes :

Le dossier d'inscription doit contenir :

- Le présent règlement paraphé et signé par les deux candidats
- La fiche d'inscription complétée
- Le règlement de 70€ par chèque à l'ordre de : Fédération des Fromagers de France
- La pièce d'identité des concurrents (Les données vous concernant sont traitées par l'organisateur à des fins d'analyse. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Vous avez le droit de vous opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Pour exercer vos droits, écrivez à la Fédération Française des Fromagers de France – 23 rue des Lavandières Sainte Opportune – 75001 PARIS)

Il est à retourner à : Délégation Occitanie de la Fédération des Fromagers de France – Chez les Fromagers du Mont-Royal – Chemin de Baraillan – 31210 MONTREJEAU.

Les candidats reçoivent une convocation officielle à l'épreuve, rappelant date, lieu et horaires, 15 jours avant la manifestation.

### **Art.3. Fondues soumises au jury**

Le jour du concours, les concurrents apportent leurs fromages, librement choisis par eux, et les présentent aux organisateurs de la manifestation en morceau entier avec une croûte et un talon clairement identifiables pour validation avant le début de l'épreuve.

Une fiche de traçabilité sera demandée avec la mention des allergènes présents.

Tous les ingrédients utilisés dans la recette de la fondue doivent être listés (liste remise à l'organisateur) et présentés au jury.

### **Art.4 Ingrédients, matériel et équipement pour élaborer la fondue**

Les concurrents doivent se munir de tous les ingrédients, du matériel et de l'équipement nécessaires à l'élaboration de leur fondue, y compris les râpes manuelles (râpe électrique interdite), le caquelon, le réchaud à gaz et une poubelle.

Ils veillent à se munir de tous ces éléments pour élaborer deux fondues de 1 kg, ainsi qu'un plateau de présentation au jury de tous les ingrédients inclus dans leur recette de fondue.

Il est mis à la disposition des candidats une table de 1.2m x 0.8m.

### **Art.5 Phase éliminatoire du concours (9h à 12h30)**

Dans la première phase du concours, les fondues des concurrents sont soumises par groupe de 5 à 8 fondues, à un jury.

Les fondues sont jugées selon des critères d'évaluation décidés par l'organisateur.

Chaque jury établit une note par concurrent.

Paraphes :

La grille de notation est la suivante :

CRITERE	NOTE
Goût / arômes	/10
Flaveur	/10
Apparence visuelle	/10
Texture en bouche	/10
Reconnaissance ingrédients	/10
Hygiène (candidats, matériel, plan de travail, traçabilité)	/10
TOTAL	/60

Celui qui recueille la note la plus élevée du groupe est qualifié pour la grande finale. Le résultat est proclamé à la fin de l'épreuve.

Le vote du président vaut double. En cas d'égalité de note la plus élevée, les concurrents seront départagés par le président.

### **Art.6 Grande finale du Championnat de France de la fondue 2022**

Dans la grande finale du concours, les secondes fondues des candidats vainqueurs des phases éliminatoires sont soumises à un jury qui, sur les mêmes critères, décerne 3 trophées de « Champion de France de la fondue 2022 » : médailles d'or, d'argent et de bronze, en fonction du classement.

L'épreuve débute à 15 h.

Le résultat est proclamé à la fin de l'épreuve.

### **Art.7 Jury**

Dans chaque phase du concours, le jury se compose de professionnels reconnus du monde de la gastronomie (chef de cuisine, critique gastronomique, etc.) et de personnes non professionnelles de la gastronomie.

Pour participer au jury dans la « catégorie amateur », le candidat juré doit s'inscrire dans la limite des places disponibles, être majeur ou accompagné d'un adulte, être capable de discernement.

Par sa participation au jury, le juré s'engage à respecter le présent règlement.

### **Art.8 Résultats et classement**

Les jugements des jurés sont discrétionnaires et ne peuvent en aucun cas être contestés.

Paraphes :

Chaque « Champion de France de la fondue 2022 » recevra un trophée. Aucun autre prix n'est délivré, sous réserve de prix éventuellement attribués par des sponsors de la manifestation. Sous réserve des trois premières places du concours, aucun classement des participants n'est publié ni même établi.

L'organisateur du Championnat de France de la fondue, respectivement toute société ou tout groupement qui s'y substituerait, ne peut en aucun cas être tenu responsable des conséquences des résultats et du classement des concurrents au concours de fondue.

### **Art.9 Utilisation et reproduction des trophées**

Les champions peuvent exposer librement leur trophée dans un lieu privé ou public (restaurant, magasin, etc.). La reproduction des trophées est strictement interdite, ce sous quelque forme que ce soit (photographie, figurine, dessin, etc.).

### **Art. 10 Utilisation commerciale de l'enseigne « Championnat de France de la fondue » et du titre « Champion de France de la Fondue 2022 »**

L'utilisation commerciale de l'intitulé « Championnat de France de la fondue », ainsi que de toute terminologie faisant référence à la manifestation, et au concours est strictement interdite.

L'utilisation commerciale du titre « Champion de France de la fondue 2022 » complété de la couleur de la médaille (or, argent, bronze) est autorisée aux candidats composant les 3 binômes vainqueurs du concours.

### **Art. 11 Violation du règlement**

La violation des conditions fixées par le règlement du concours peut entraîner l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant de la manifestation.

### **Art. 12 Cession du droit à l'image**

Tout participant au « Championnat de France de la fondue », en qualité de concurrent, de membre du jury ou de simple spectateur, cède son droit à l'image à l'organisateur, qui pourra en disposer librement sur l'ensemble des documents et supports, y compris sur Internet, et ce sans pouvoir prétendre à aucun droit ni indemnité.

### **Art. 13 Responsabilités**

Les participants reconnaissent accepter les risques inhérents à la pratique de l'activité. Ils endossent la responsabilité de tout dommage causé à eux-mêmes ou à un tiers lors des épreuves et/ou lors de toute activité annexe directement ou indirectement liée au déroulement du concours.

Paraphes :

## Art. 14 Droit applicable

Le droit applicable pour tout litige en relation avec le présent règlement et/ou la participation au concours de fondue en qualité de concurrent ou de membre du jury est le droit Français.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur le concours, vous pouvez adresser un mail à : [championnatdefrancedelafondue@gmail.com](mailto:championnatdefrancedelafondue@gmail.com)

☞

☞

☞

Candidat 1

Candidat 2

Lu et accepté le :

A :

Nom :

Prénom :

Signature :

Lu et accepté le :

A :

Nom :

Prénom :

Signature :

Paraphes :

## CHAMPIONNAT DE FRANCE DE LA FONDUE 2022

### Formulaire d'inscription

<b>Nom de l'équipe :</b>		
Candidat 1	Nom :	Prénom :
Candidat 2	Nom :	Prénom :
Coordonnées de contact :	Adresse Postale :	
	Adresse Mail :	
	1 -	
	2 -	
	Téléphone :	
	1 -	
	2 -	

Candidats professionnels :	Professions exercées ?
	1 -
	2 -
Candidats amateurs :	Professions exercées ?
	1 -
	2 -

Dossier d'inscription :

- **A envoyer** à : Délégation Occitanie de la Fédération des Fromagers de France – Chez les Fromagers du Mont-Royal – Chemin de Barailan – 31210 MONTREJEAU
- Avant le : **18 Février 2022**

Accompagné des pièces suivantes :

- Le règlement paraphé et signé par les deux candidats
- Le règlement de 70 € par chèque à l'ordre de : Fédération des Fromagers de France
- La pièce d'identité de chaque concurrent

Si vous souhaitez des **informations complémentaires** sur le concours, vous pouvez adresser un mail à : [championnatdefrancedelafondue@gmail.com](mailto:championnatdefrancedelafondue@gmail.com)



*Si vous souhaitez loger à proximité de Montréjeau la veille au soir, un tarif préférentiel « spécial concours » vous est réservé à l'Hôtel du Commerce à Saint-Gaudens (www.commerce31.com).*